Environnemental

FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES

Comité National Libanais

Pour une Gestion durable de notre Territoire

IIe Édition

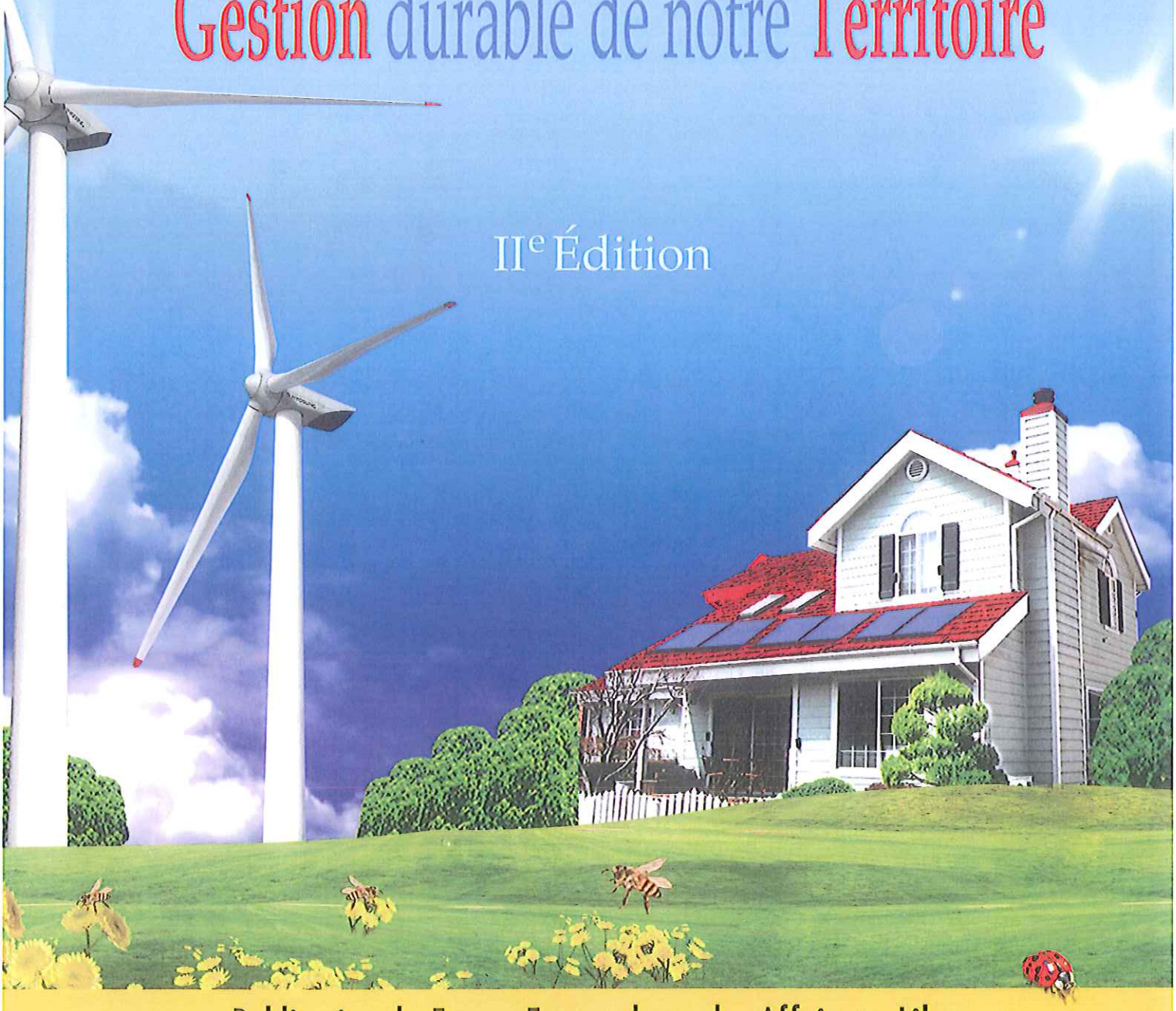

Publication du Forum Francophone des Affaires - Liban

Le Comité National Libanais du Forum Francophone des Affaires (FFA) remercie ses partenaires

ESA

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

FFA
FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES

Republic of Lebanon
Ministry of Environment

Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الاتحاد من أجل المتوسط

RDCL

SEMIDE
EMWIS

aé académie de l'éthique

Office International de l'Eau

afd
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

IPEMED

FAO
FIAT PANIS

L'Ambassade de l'eau
AdE
Water Embassy

STRATEAU
Outil d'aide à la décision

FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES
Comité National Libanais

Pour une Gestion durable de notre Territoire IIe Édition
une publication du Comité National Libanais du Forum Francophone des Affaires (FFA)
c/o RDCL-Imm Sarraf, av. de l'Indépendance, Achrafieh, Beyrouth
Tél. : 01-336 907 Tél./Fax : 01-320 379,
Email : ffacnlb@cyberia.net.lb,
www.ffaliban.com •
Codirecteur de la publication : **FFA-Liban** •
Codirectrice de la publication-Rédactrice en chef: **Nayla Abi Karam** •
Directrice artistique : **Jessy Fransawi** •
Crédits photos : **Jessy Fransawi, AFD, AUF, Jabal Moussa APJM, ESA, Ghassan Ramadan-Jaradi** •
Publicité : **Leila Mouawad** •
Impression : **Chemaly & Chemaly** •
Copyright FFA - **Comité National Libanais** •
Beyrouth Juin 2012

Pour une Gestion durable de notre Territoire Publication du Forum Francophone des Affaires (FFA) - Liban Juin 2012

Sommaire

Editos

- **Reine Codsi,** Présidente du Comité National Libanais du FFA
- S.E. **Nazem el-Khoury,** Ministre de l'Environnement
- **Walter Mazzitti,** Président du Comité Directeur du Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau, SEMIDE
- **Patrick Barraquand,** Secrétaire général de la Mission interministérielle Union pour la Méditerranée, UPM
- **Fadi Georges Comair,** Président Honoraire du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin, REMOB
- **Khalil Karam,** Représentant Personnel du Président de la République libanaise pour la Francophonie
- **Élisabeth Bréaud,** Présidente et Directrice des Rencontres Internationales Monaco et la Méditerranée
- **Stéphane Attali,** Directeur général de l'Ecole Supérieure des Affaires, ESA

GOUVERNANCE, ÉDUCATION, RESPONSABILITÉ SOCIALE (CSR) ET GESTION DES RISQUES

- Adapter la gestion de l'eau au changement climatique pour préserver l'avenir par **Jean-François Donzier**
- Le 6e Forum mondial de l'Eau ou le temps des solutions et des engagements par **Philippe Guettier**
- L'Ambassade de l'Eau : Un passeport méditerranéen matérialisant une volonté commune par **Jeannette Prétot**
- La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) : Une contribution au Développement par **Raoul Nehmé**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLLUTION DE L'AIR ET NUISANCES

- La pollution atmosphérique au Liban : Bilan et perspectives par **Charbel Afif**
- Le bruit dans l'environnement : Une nuisance majeure par **Pierre Geara**

BIODIVERSITÉ

- SOS Biodiversité du Liban ! « Il faut plus qu'une bouteille à la mer ! »
par **Magda Bou Dagher Kharrat**
- Jabal Moussa, Site Naturel à la biodiversité exceptionnelle
Entretien avec **Pierre Doumet et Georges et Henriette Tohmé**
Propos recueillis par **Nayla Abi Karam**
- Les Îles des Palmiers : Une ressource scientifique naturelle et culturelle par **Ghassan Ramadan-Jaradi**

Sommaire

L'APPORT DE LA COOPÉRATION

- L'Environnement au cœur de la stratégie de l'AUF - Moyen-Orient
par Salwa Nacouzi
- L'Agence Française de Développement (AFD), un acteur développeur d'avenirs par **Denis Cassat**
- L'IPEMED et le Développement durable en Méditerranée **par Hervé Lainé**
- La FAO : Accroître les flux d'investissements directs vers les pays pauvres par **Ali Moumen**

LE LIBAN ET SES RESSOURCES EN EAU

- Pour des Agences de bassin libanaises, entités hydrogéographiques
par **Fadi Georges Comair**

RECOMMANDATIONS DES COLLOQUES « Pour une Gestion durable de notre Territoire » Ie et IIe Éditions

- Déclaration de Beyrouth sur le Développement Durable (Rio+20)
« Pour une Gestion durable de notre Territoire »
Lieu : Ecole Supérieure des Affaires - ESA (Beyrouth, Liban)
28-29 novembre 2011

- Recommandations du Colloque
« Pour une Gestion durable de notre Territoire » IIe Édition
Lieu : Ecole Supérieure des Affaires - ESA (Beyrouth, Liban)
26 avril 2012

La présente publication reprend pour l'essentiel les communications présentées lors de la IIe édition du colloque oganisé par le Forum Francophone des Affaires FFA-Liban, le jeudi 26 avril 2012 à l'Ecole Supérieure des Affaires - ESA (Beyrouth) sur le thème : " Pour une Gestion durable de notre Territoire".

Adapter la gestion de l'eau au changement climatique pour préserver l'avenir

par Jean-François Donzier

Le réchauffement climatique est désormais une réalité incontestable.
Les ressources en eau douce seront directement touchées dans les toutes prochaines années, et en particulier dans le bassin de la Méditerranée, avec pour conséquences annoncées :
-le renforcement des phénomènes hydrologiques extrêmes, tels que les sécheresses et les inondations, avec le risque de pertes humaines, de destructions et de dommages économiques catastrophiques ;
-la fonte des glaciers et la réduction de l'enneigement des zones de montagnes, qui de ce fait ne joueront plus leur rôle irremplaçable de « châteaux d'eau de la planète», en assurant une régulation des débits des grands fleuves qui y prennent tous leur source ;
-une modification des espèces végétales et de la couverture des sols, qui se traduira par une érosion accrue et des changements dans la production agricole ;
-une remontée du niveau des mers et des océans, qui risque de noyer les basses terres côtières, notamment les zones de polders, ainsi que les deltas et embouchures des fleuves, dont l'écoulement sera modifié ;
-des zones de vie humaine et d'activité économique très étendues se trouveront gravement menacées ;
-une pénétration des eaux salées à l'intérieur des terres, comme du biseau salé dans les aquifères côtiers ;
-et des déplacements importants de populations.

Une réflexion prospective via des programmes de recherche adaptés

Les conséquences démographiques, économiques et écologiques risquent d'être très importantes.
Il est donc indispensable de travailler à l'adaptation des politiques de gestion des ressources en eau, en prenant en compte les éléments nouveaux du changement climatique.
Il faut notamment évaluer rapidement, selon divers scénarios, les conséquences hydrologiques et agronomiques de ce changement et augmenter les réflexions prospectives par le développement de programmes de recherche adaptés.
Pour cela, des mesures d'anticipation de ces changements doivent être envisagées au niveau de chaque bassin versant, dès les toutes prochaines années, dans le cadre notamment des plans de gestion ou des schémas directeurs de bassin et des programmes de mesures à mettre en œuvre pour la réalisation concrète de leurs objectifs.

Le réchauffement climatique risque probablement d'augmenter la fréquence d'événements extrêmes, comme les inondations et les sécheresses.

Une approche coordonnée de la protection contre les inondations

• Il faut d'abord faire de la solidarité « amont - aval » le point d'orgue de la gestion cohérente à l'échelle des bassins et des sous-bassins versants

• Dans les bassins transfrontaliers en particulier, il faut encourager la coopération entre Etats riverains pour la recherche commune de solutions coordonnées et en partageant les responsabilités.
La protection contre les inondations doit passer par une approche coordonnée combinant la protection des personnes et les biens, la réduction des vulnérabilités, la restauration du libre écoulement des cours d'eau, la préservation et la re-création des champs naturels d'expansion des crues, la prévision des événements, l'identification des zones à risque, la publication d'« atlas » de zones inondables, la maîtrise de l'urbanisation, et l'alerte et l'éducation.

Les Cercles Internationaux d'échanges sur la gestion des inondations sont des plates-formes utiles pour améliorer nos connaissances.

En ce qui concerne les sécheresses

La disponibilité de l'eau douce, en quantité et qualité suffisantes, risque d'être, d'ici une génération, un des principaux facteurs limitant le développement économique et social dans beaucoup de pays, notamment sur le pourtour de la Méditerranée.

La prévention de ces sécheresses à répétition ne peut plus se faire au cas par cas, mais doit être planifiée sur le long terme en résolvant les problèmes structurels qui se posent, afin d'en prévenir le mieux possible les effets et d'éviter la dégradation globale de la ressource en eau.
Il ne faut plus mobiliser de nouvelles ressources que lorsque cela est écologiquement acceptable et économiquement raisonnable

Pour une meilleure valorisation de l'Eau

Des Plans de Gestion de la Rareté de l'Eau doivent affirmer la priorité à l'eau potable, veiller à un partage de l'eau équitable et rationnel entre les différents usages, assurer une meilleure valorisation de l'eau et éviter les gaspillages.
Ils doivent assurer une meilleure valorisation de l'eau et des ressources en eau existantes avant de lancer des projets de mobilisation de nouvelles ressources.
L'économie de l'eau, la recherche des fuites, le recyclage, la réutilisation des eaux usées épurées, la recharge des nappes, le dessalement d'eau de mer, la recherche sur des usages économes doivent devenir des priorités.
Il est indispensable de renforcer très rapidement à l'échelle mondiale les actions nécessaires pour assurer une véritable gestion intégrée des ressources en eau, d'autant que les ressources en eau douce sont limitées et menacées partout dans le monde et leur meilleure gouvernance, respectueuse de l'environnement, est l'une des principales clefs au développement durable.

L'eau douce est indispensable pour maintenir la vie sur notre planète et pour la santé, la paix et le progrès socio-économique de nos sociétés.

Changement climatique, pollution, gaspillage, destruction des écosystèmes...et autres. La gravité de la situation dans beaucoup de pays nécessite la mise en œuvre d'une gestion globale, intégrée et cohérente des ressources en eau, respectueuse des écosystèmes aquatiques et des territoires, pour préserver l'avenir et l'héritage de l'humanité.
Les objectifs du Millénaire pour l'eau potable et l'assainissement ne pourront pas être atteints sans que des progrès significatifs soient accomplis simultanément pour introduire une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), organisée à l'échelle pertinente des bassins versants des fleuves, des lacs et des aquifères, qu'ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers.
Ces bassins versants sont les territoires géographiques naturels pertinents pour organiser cette gestion intégrée et équilibrée.

En effet, les bassins versants sont les territoires naturels où l'eau s'écoule, en surface comme dans le sous-sol, quelles que soient les frontières et limites nationales ou administratives traversées.
Depuis les années 90, des progrès significatifs ont, d'ores et déjà, été réalisés :
L'expérience acquise permet aujourd'hui d'affirmer que la GIRE apporte un réel avantage de gouvernance, Et doit être organisée :
1) à l'échelle des bassins versants, locaux, nationaux ou transfrontaliers, des fleuves, des lacs et des aquifères ;
2) en s'appuyant sur des systèmes intégrés d'information, permettant de connaître les ressources et leurs usages, les pressions polluantes, les écosystèmes et leur fonctionnement, d'identifier les risques et de suivre les évolutions.
Ces systèmes d'informations devront servir de base objective à la concertation, à la négociation, à la prise des décisions et à l'évaluation des actions entreprises, ainsi qu'à la coordination des financements des différents bailleurs de fonds ;
3) sur la base de plans de gestion, ou schémas directeurs, fixant les objectifs à atteindre à moyen et long terme ;
4) par la réalisation de Programmes de Mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels successifs ;
5) en mobilisant des financements spécifiques, sur la base de l'application du principe « pollueur-payeur » et de systèmes « utilisateur-payeur » ;
6) avec une participation à la prise des décisions des administrations gouvernementales et des autorités territoriales concernées, des représentants des différentes catégories d'usagers et associations de protection de la nature ou porteuses d'intérêts collectifs.

En effet, c'est cette participation qui assurera, dans la concertation, l'acceptabilité sociale et économique des décisions, en tenant compte des besoins réels, des dispositions à agir et des facultés contributives des acteurs de la vie sociale et économique.
La décentralisation est la base de l'efficacité des politiques de l'eau.

Cadres juridiques et institutionnels adéquats

Les cadres juridiques et institutionnels doivent permettre l'application de ces six principes. L'eau ne connaît pas les frontières nationales et administratives.
Il est notamment nécessaire de tenir compte de la situation particulière des 276 centaines d'aquifères, dont les bassins sont partagés par au moins deux pays riverains ou davantage.
Des accords de coopération doivent être initiés ou confortés entre les pays riverains des bassins transfrontaliers, pour y instaurer une indispensable solidarité de bassin.
Il apparaît nécessaire de soutenir la création de Commissions Internationales ou d'organismes équivalents et de renforcer celles ou ceux qui existent déjà.
Les accords de gestion des aquifères transfrontaliers doivent, en particulier, être développés, compte tenu de leur fragilité.

Savoir c'est pouvoir

L'amélioration de la connaissance des ressources en eau, des milieux aquatiques et de leurs usages est indispensable pour permettre les prises de décisions.
Il est recommandé aux Pouvoirs Publics de considérer la mise en place de systèmes complets d'information, comme une obligation préalable et d'en promouvoir la création.
Les réseaux d'annonce des crues, des sécheresses et des pollutions doivent être développés et coordonnés pour mieux réagir face aux désastres naturels provoqués par les eaux et pour protéger les vies humaines et les biens.
Il est indispensable de bien préciser quelles sont les institutions responsables de l'organisation et de l'exploitation permanente de tels systèmes et de leur garantir non seulement des moyens suffisants pour les investissements correspondants, mais encore, et de façon impérative, les mécanismes financiers permettant d'assurer leur fonctionnement

continu sur le long terme.
Il faut favoriser l'émergence de compétences dans ce domaine et soutenir les travaux visant à la définition de standards et de nomenclatures communes pour l'administration des données, afin de permettre des échanges, des comparaisons et des synthèses d'information entre partenaires à tous les niveaux pertinents d'observation.

De l'utilité du RIOB

Dans ce contexte, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) est une association à but non lucratif, dont les objectifs sont les suivants :
1-développer des relations permanentes entre les organismes intéressés et favoriser entre eux les échanges d'expériences et d'expertises ;
2-promouvoir les principes et les moyens d'une gestion intégrée des ressources en eau pour le développement durable ;

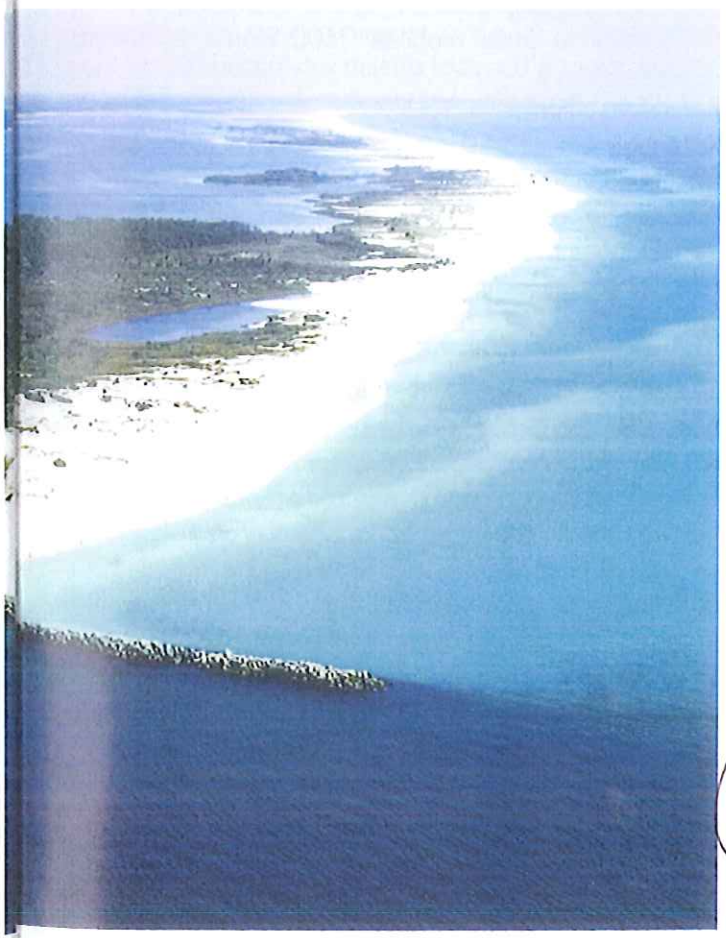

3-faciliter l'élaboration des outils adaptés ;
4-développer l'information et la formation ;
5-encourager l'éducation des populations ;
6-évaluer les actions engagées et en diffuser les résultats.
Le Réseau s'appuie sur la volonté de ses membres à travailler ensemble.
Peuvent être membres du RIOB les personnes morales suivantes :
-les Organismes de Bassin bien sûr,
-les administrations gouvernementales intéressées à appliquer la GIRE par bassin,
-les organisations de coopération bi ou multilatérale soutenant des actions liées à la GIRE,
-au sein d'une même région géographique, les membres du RIOB peuvent constituer leur propre « Réseau Régional », comme c'est le cas en Méditerranée avec le REMOB.

Pour conclure, il faut souligner que la gestion intégrée et équilibrée des ressources en eau est plus que jamais une priorité incontournable, si l'on refuse que cette ressource rare devienne un des facteurs limitant le développement durable de nombreux pays dans le monde.
L'organisation de cette gestion à l'échelle des bassins est efficace, partout où il y a une réelle volonté politique de la mettre en place.
Cependant le retard pris devient inquiétant et une mobilisation sans précédent est indispensable pour que l'Humanité gagne la bataille de l'eau et prépare l'avenir....

Jean-François Donzier est Directeur Général de l'Office International de l'Eau et Secrétaire Technique Permanent du Réseau International des Organismes de Bassin, ou RIOB.

Déclaration de Beyrouth sur le Développement Durable (Rio+20)
« Pour une Gestion durable de notre Territoire »

Lieu : Ecole Supérieure des Affaires - ESA (Beyrouth, Liban)

28-29 novembre 2011

« Notre planète est en danger et notre territoire peut être mieux géré ».
Du 28 au 29 novembre 2011, plus de 300 participants nationaux et méditerranéens représentant des administrations gouvernementales chargées du Développement durable, de l'eau, des institutions de coopération bi et multilatérales, de nombreux organismes représentant le secteur public et privé du Liban, se sont réunis à l'ESA à Beyrouth, afin de définir les actions concrètes les mieux appropriées pour préparer les assises de Rio+20 en 2012.
A cet égard, au cours des vingt dernières années, le paysage socio-économique du pays du Cèdre a connu des développements positifs mais non sur le plan environnemental. Traiter la question de l'environnement au Liban sans prendre en compte la problématique de l'eau et de l'assainissement, l'énergie, l'aménagement des territoires, le développement économique et les progrès de la société, notamment les préoccupations de solidarité et d'équité, la bonne gouvernance ou la lutte contre la corruption, c'est en réalité créer des obstacles qui sont autant de limites au développement, aux libertés et aux engagements euro-méditerranéens. Une politique du développement durable pour le Liban implique de bons diagnostics et des visions partagées entre les secteurs concernés. Cela suppose l'élaboration d'une plateforme commune de communication entre les différents secteurs socio-économiques du pays afin d'adopter un langage commun loin des malentendus et des tensions. C'est une démarche de développement durable qui repose sur quatre piliers incontournables :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement.
- Le développement économique.
- Les progrès de la société.
- L'éthique.

Dès lors, les Recommandations portent sur les axes suivants :

- L'Eau.
- L'Environnement.
- L'Energie.
- L'Economie.

L'Eau

L'accès à l'assainissement sur la rive Sud-Est accuse un retard plus important par rapport au système d'approvisionnement en eau potable. Les pays de cette rive de la Méditerranée vont devoir se livrer à une concurrence accrue pour les ressources restantes.
Une prospective visant une gestion durable des ressources en eau par les pays de la région et notamment pour le Liban nécessite tout d'abord de porter une plus grande attention à la gestion de la demande et à l'amélioration de l'efficience de l'eau. Les actions prioritaires doivent être réalisées dans le secteur agricole, principal poste consommateur de ressources en eau dans la région (80% dans les pays de la rive sud).
Cela nécessite une rationalisation de l'emploi de l'eau pour l'irrigation en ayant recours à des techniques d'irrigation plus économes (goutte à goutte, surtout pour le maraîchage, ou l'aspersion pour les grandes cultures), une approche plus rationnelle du choix des pratiques culturales, une meilleure sélection de semences et de variétés plus résistantes au stress hydrique ainsi qu'une meilleure protection des sols.
Des actions similaires devraient être également entreprises pour améliorer l'efficience des réseaux d'eau potable, car on estime que les quantités d'eau prélevées et perdues ou inutilisées représentent 40% de la demande en eau de la région.
L'option de l'exploitation de sources d'eau douce marines est aussi à prendre en compte. Pour le Liban, l'exploitation de ressources non conventionnelles permettrait de combler partiellement le déficit d'eau prévu pour 2040 (1095Mm3 contre 1660Mm3) en mobilisant 565Mm3 de nouvelles masses d'eau. S'agissant du dessalement d'eau de mer, très énergivore, ce procédé doit être effectué avec des énergies sobres en carbone pour être considéré comme une véritable option de développement durable.
Les organisations des Nations-Unies et de l'Union européenne ainsi que l'Union pour la Méditerranée (UPM) déploient des efforts considérables pour trouver des solutions à ces conflits en espérant inverser la situation en faveur d'une coopération régionale et consolider ainsi une paix permanente entre les pays riverains. Les textes législatifs, tels que la nouvelle stratégie méditerranéenne de l'eau (celle de l'UPM), la convention de l'ONU (1997), et la Directive cadre sur l'eau (DCE) de l'Union européenne, pourraient constituer des outils importants et fiables pour formuler des accords et traités entre les nations.
De nouvelles méthodes d'irrigation (aspersion et goutte-à-goutte) et de fertilisation doivent être appliquées pour une meilleure gestion de l'eau. Il faudrait aussi s'employer à améliorer le rendement des réseaux d'irrigation et adopter un système de contrôle qualité pour l'eau d'irrigation. Aussi faudrait-il encourager la formation d'associations réunissant les utilisateurs des eaux d'irrigation (AUEI).
En outre, le principe du « pollueur-payeur » devrait être appliqué aux pays riverains qui polluent les cours d'eau internationaux.
La définition des stratégies de gestion des ressources naturelles et des programmes de réhabilitation des sols et des cours d'eau dégradés est une action prioritaire à entreprendre.
Également indispensable, la constitution d'une banque de données régionale ; des données fiables et accessibles ; dont le premier apport serait de regrouper les données relatives aux ressources en eau sur le plan quantitatif et qualitatif. Et pour compléter tout ce qui précède, la création d'un Centre d'information et de formation aux métiers de l'eau au Liban paraît plus que jamais nécessaire.
A ce niveau, le FFA tient à saluer le rôle de la FAO (l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) en matière de sécurité alimentaire. En effet, la FAO aide les pays en développement à combattre la faim en s'employant à lutter contre la pauvreté et en faveur de la sécurité alimentaire, du développement rural et de moyens d'existence durables.

L'Environnement

La question cruciale qui se pose est de savoir comment protéger les ressources naturelles du Liban et appuyer les initiatives des ONG pour l'application de l'agenda 21 adopté lors du Sommet de Rio en 1992. Dans ce cadre, il faudrait bien gérer, protéger et développer nos forêts. Il faudrait en effet les développer dans le cadre d'une règlementation et d'une gestion pour une utilisation durable prenant en considération tant le renouvellement de la forêt que les besoins de la population (les forêts au Liban ont malheureusement perdu plus de 33% de leur surface en quarante ans). Dans ce sens, nous recommandons la création d'un Office national des Forêts dont la mission serait de préserver et développer la santé des forêts nationales (forêts et ressources forestières : bois, chasse, cueillette, etc.) ainsi que leur diversité et leur productivité.

A ce niveau, le FFA tient à saluer l'action de la coopération française au Liban dans le secteur de l'environnement.

Cette action contribue au développement durable par la préservation des ressources naturelles du Liban et la valorisation de ses biens publics mondiaux, plus précisément la biodiversité des zones humides de Aamiq et de Tyr et la lutte contre la pollution marine. Le FFA se félicite de l'appui qu'apporte le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) à la protection du patrimoine forestier du Liban et remercie aussi la coopération française pour sa contribution significative à l'ajustement du cadre réglementaire et institutionnel à travers la rédaction du code de l'environnement (adopté en 2002) et plus récemment la rédaction puis la révision du code de l'eau dont l'approbation prochaine par les autorités libanaises conduira à améliorer significativement les modes de régulation du secteur de l'eau.

Le FFA adhère totalement aux trois orientations à travers lesquelles la coopération française poursuivra son soutien pour accompagner le Liban dans la préservation de ses ressources naturelles et la promotion de son développement durable, à savoir : l'amélioration de la gouvernance institutionnelle, le renforcement des infrastructures en matière d'assainissement et la promotion des énergies renouvelables et des pratiques d'efficacité énergétique.

L'Énergie

Pour anticiper la hausse de la demande en énergie dans le sud, il est impératif de développer des plans solaires (PSM initié pour l'Union pour la Méditerranée) et éoliens nationaux très volontaristes, comprenant un volet financier et réglementaire réaliste. En fait, le premier objectif recherché est d'assurer aux générations futures un avenir moins dépendant des énergies fossiles. Dans cette perspective, l'implantation d'une stratégie énergétique durable repose sur des mesures importantes et courageuses.

Il s'agit également de développer les trois piliers de la politique énergétique, à savoir : un système effectif de sécurité d'approvisionnement, l'accès à l'énergie garanti et l'arrêt des subventions pour les combustibles fossiles.

Il est tout aussi important d'avoir une conception de plans d'urbanismes concertés et à long terme avec des villes et bâtis plus denses et efficaces reliés par un système fiable de transport collectif, ainsi que des centres de résidence, de travail, de commerce et de loisirs rapprochés. Les municipalités ont un grand rôle à jouer dans ce domaine puisqu'il leur incombe de disposer et de gérer les déchets dans le territoire de la municipalité.

Concernant ce secteur, on ne saurait assez recommander l'élaboration d'une politique de rationalisation de l'utilisation de l'énergie.

L'Économie

Le pilier économique nous incite à économiser les ressources non renouvelables ou rares dans le pays. D'où l'utilité de lancer une première réflexion sur la thématique de l'économie verte et du secteur privé. Il faudrait encourager les initiatives des banques dans ce sens puisque plusieurs d'entre elles s'investissent dans des actions concrètes sur le terrain par le développement de partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG), ou encore via la sponsorisation, le financement et l'exécution de projets. Aussi, la communication peut-elle être optimisée comme « outil » au service de l'Environnement, menant à une prise de conscience et une action responsables.

Pour nos entreprises libanaises, le défi de l'environnement n'est pas des moindres avec trois axes essentiels : comprendre les enjeux de l'environnement, le cadre juridique libanais et les conséquences réelles que comporte toute négligence dans le domaine, faire un bilan détaillé de la dimension écologique que comporte l'activité de chaque entreprise, définir les actions à prendre pour rendre l'entreprise « conforme » aux exigences écologiques, en déterminer le coût, et les mettre en place et enfin, intégrer la dimension écologique dans les systèmes d'audits interne et externe de l'entreprise pour permettre une mise à niveau durable.

Pour les entreprises industrielles, un plan de mesures est à engager, de la modification des procédés de « production » à l'isolation des déchets créés jusqu'au traitement, à la transformation ou l'élimination de ces déchets dans des conditions « conformes » aux lois et réglementations en vigueur.

L'éducation au Développement durable et le rôle des universités

Notre colloque doit pouvoir contribuer à une réflexion globale ayant pour objectif de favoriser l'émergence de citoyens et d'entreprises responsables, c'est-à-dire conscients de leur impact sur leur environnement et soucieux de l'optimiser. Mais il s'agit aussi de sensibiliser les étudiants à la préservation de l'environnement, de privilégier les relations avec des acteurs respectueux de l'environnement, et de diminuer l'empreinte carbone des équipements de tout genre.

L'empreinte écologique du Liban devrait être calculée

L'empreinte écologique décrit la relation entre, d'une part les demandes que nous exerçons sur la nature et, d'autre part, les biens et services constituant « l'offre de la terre ». Cette empreinte pour le territoire libanais n'a pas été à ce jour calculée. Elle devrait donc faire l'objet d'un sujet de recherche pour évaluer la consommation des Libanais par rapport aux limites de la biocapacité naturelle de leur territoire.

Solidarité pour le développement durable au Liban

La déclaration de Beyrouth sur le développement durable, qui intervient en clôture des travaux de ce colloque, constituera donc un document de référence pour la délégation libanaise au sommet de Rio+20 et lui permettra de participer efficacement à ces débats.

De plus, à l'issue de ce colloque, un groupe permanent d'échanges de réflexions et d'expériences devra être mis en place, avec des calendriers cohérents ainsi que des moyens appropriés pour diffuser les bonnes pratiques en matière d'Environnement. Ceci, en nous appuyant sur les organismes méditerranéens partenaires à cette manifestation : le Semide, l'Académie de l'Éthique (France-Liban), la FAO, le Plan Bleu, le GWP-Med, l'Ipemed, le Remob, l'AUF, l'OIEau avec le soutien de l'UPM, l'UE et du Gouvernement Français. Nos partenaires nous aideront à proposer des systèmes d'évaluation afin de stimuler nos initiatives dans le but d'assurer une gestion durable de notre territoire.

Les participants sont convaincus que les réflexions approfondies, les octrois pertinents proposés par les experts conduiront à présenter une stratégie concrète afin que le Liban puisse se faire entendre.

La réussite d'un développement durable passe avant tout par une éducation, un enseignement et une solidarité commune, solidarité qui a pour but de faire émerger une nouvelle génération libanaise et méditerranéenne, celle de « l'Eco-citoyen ».

Recommandations établies par le Comité Scientifique sous la direction de Dr Fadi Georges Comair.

La Pollution atmosphérique

Un système de modélisation et de prévision journalière de la qualité de l'air s'impose. Les besoins pour le futur s'imposent à plusieurs niveaux. Il faudrait dans ce sens : d'abord, mesurer régulièrement les concentrations des polluants en continu ; ensuite, augmenter dans un premier temps le nombre d'analyseurs sur la surface du Liban de façon à avoir des points de contraintes plus nombreuses pour les modèles de la qualité de l'air, et densifier le réseau de mesure dans un deuxième temps ; puis améliorer le cadastre des émissions au niveau du transport routier et du secteur industriel et le mettre à jour régulièrement ; et se baser sur les initiatives de recherche sur la Méditerranée pour mieux comprendre le système atmosphérique au Liban ainsi que l'impact des émissions de la région de l'Est du bassin méditerranéen sur la population libanaise ; et enfin mettre en place un système de modélisation pour la prévision journalière de la qualité de l'air tout en profitant des résultats expérimentaux et de modélisation d'ECOCEM (Emission and Chemistry of Organic Carbon in the East Mediterranean).

La RSE (Responsabilité sociale des entreprises)

La RSE a donné lieu à de multiples initiatives, dont le Pacte Mondial initié au siège de l'ONU en Juillet 2000 et qui représente une initiative tout d'abord volontaire et strictement facultative. Il s'agit d'un instrument d'orientation incitant aussi au renforcement de la concertation entre les entreprises et les autres acteurs publics ou privés. Instrument fondamental au Liban, la RSE permet de réconcilier économie, social et écologie. Dans cette perspective, une action en 3 étapes est recommandée :

1)Prendre conscience que le développement économique doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, en réconciliant trois mondes qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'écologie et le social.

2) Agir pour que nombre de choses soient réalisées par les entreprises sans investissement ou avec un retour sur investissement inférieur à cinq ans, voire avec un profit immédiat : comme le recyclage du papier, l'impression et la photocopie recto-verso, la modification de la robinetterie pour réduire la consommation d'eau, l'utilisation d'appareillages électriques à basse consommation, l'économie d'énergie en éteignant les lumières, PCs, imprimantes, photocopieuses la nuit, le sponsoring des ONG dans ce domaine, et autres…etc.

3) Sensibiliser les employés, clients et fournisseurs, et, bien sûr, le grand public à travers : des produits et services avec une touche "verte", une politique d'entreprise soucieuse du développement durable, et une communication d'entreprise qui en fait la promotion. Cette stratégie s'appuie sur 9 défis et 15 indicateurs-phares servant de mesure pour en apprécier l'avancement.